

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 février 2013**

Décision n° **B-2013-3930**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - Construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH), d'une crèche et d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) - Lot n° 9 : menuiseries extérieures aluminium, occultations - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 février 2013

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 12 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrrière), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Mme Besson (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse (pouvoir à M. Bernard R.), Mme Frih (pouvoir à M. Darne J.).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 février 2013**Décision n° B-2013-3930**

commune (s) :	Lyon 2°
objet :	Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - Construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH), d'une crèche et d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) - Lot n° 9 : menuiseries extérieures aluminium, occultations - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2011-2391 du 6 juin 2011, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux, pour la construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH), d'une crèche et d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) - zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - Lot n° 9 : menuiseries extérieures aluminium, occultations. Ce marché a été notifié sous le numéro 11534411 le 1er juillet 2011 à l'entreprise CPB, pour un montant de 711 921,68 € HT, soit 851 458,33 € TTC.

Le groupe scolaire Germaine Tillon a été livré et est en fonctionnement depuis le 3 septembre 2012. Toutefois, certains travaux se sont poursuivis et ont été achevés fin décembre 2012.

Conformément au cahier des charges, un prototype a été mis en place afin de juger de la qualité des menuiseries et également de tester les brise-soleil coulissants pivotants. Ce prototype a permis de se rendre compte de la difficulté d'utilisation de ces volets de grande hauteur : poignée difficilement accessible, manœuvre réclamant un effort important, verrouillage en position intermédiaire non opérationnel.

S'agissant d'une amélioration du fonctionnement à destination des utilisateurs, ces volets ont été remplacés par des brise-soleil orientables anti-effractions motorisés sur les façades ouest et sud. Cette modification a entraîné une moins-value.

L'escalier de secours du gymnase et des classes primaires est un escalier extérieur exposé aux intempéries. Toutes les portes donnant sur cet escalier ont été, par erreur, décrites en bois. Elles ont été remplacées par des portes en acier.

Des compléments de travaux étaient nécessaires en cours de chantier : ajout d'une porte aluminium sur circulation gymnase au R+2, modification porte extérieure de l'office donnant sur la rue Denuzière, ajout de grilles de ventilation en ventelles aluminium non décrites au cahier des charges.

A la demande de la Ville de Lyon, des compas de sécurité ont été posés sur les fenêtres ouvrant à la française afin de limiter les risques de défenestration.

Une prestation n'a pas été réalisée :

- l'escalier principal d'accès à la salle de sport est muni d'un châssis qui par erreur a été décrit en aluminium. Il a été remplacé par un châssis bois réalisé par l'entreprise Thalmann, titulaire du lot n° 11 : menuiseries intérieures bois.

Les travaux objet de ce présent avenant sont les suivants :

- remplacement des volets coulissants-pivotant par des brises-soleils verticaux anti-effraction motorisés (moins-value),
- remplacement de portes bois par des portes aciers : fourniture et pose de portes aciers coupe-feu (CF),
- complément portes aluminium et grilles de ventilation : fourniture de portes aluminium et de grilles de ventilation en ventelles aluminium,
- compas d'arrêt sur ouvrant à la française : fourniture et pose de compas sur les ouvrants à la française.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 11 650,13 € HT, soit 13 933,56 € TTC porterait le montant total du marché à 723 571,81 € HT, soit 865 391,88 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 1,64 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 11534411 conclu avec l'entreprise CPB pour la construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs sans hébergement (CSLH), d'une crèche et d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence à Lyon 2°.

Cet avenant d'un montant de 11 650,13 € HT, soit 13 933,56 € TTC porte le montant total du marché à 723 571,81 € HT, soit 865 391,88 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3°- La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP0601259, le 16 décembre 2010 pour la somme totale de 11 720 000 € TTC en dépenses et en recettes.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - comptes 458 198 et 2313 - fonction 01 et 212 pour un montant de 865 391,88 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 février 2013.